de la politique d'éducation prioritaire notamment en lien avec les cadres académiques concernés et avec la Dgesco. Au niveau de chacun des réseaux, l'ancien comité exécutif disparaît. Le réseau articulera deux instances aux objectifs distincts :

- le conseil école-collège qui a vocation à exister pour tout secteur de collège. Ainsi que le précise le décret 2013-683 du 28 juillet 2013, « Le conseil école-collège, institué par l'article L. 401-4, associe un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège ». Cet objectif profitera notamment aux élèves les plus fragiles. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Il est coprésidé par le principal du collège et l'IEN chargé de la circonscription. En éducation prioritaire, il est vivement souhaitable que l'IA-IPR référent y participe ;

- le comité de pilotage du réseau qui porte le projet de réseau dans toutes ses dimensions. Il est composé des pilotes du réseau (principal, IEN, IA-IPR référent) assistés du coordonnateur, des directeurs d'école, du conseiller principal d'éducation et d'enseignants. Les partenaires du réseau y participent : commune, conseil général, délégué du préfet le cas échéant, coordonnateur du programme de réussite éducative (PRE) le cas échéant et d'autres partenaires en fonction des situations locales. Il peut s'associer selon les besoins des enseignants porteurs de projets particuliers. Ce comité de pilotage valide le projet de réseau préalablement élaboré en appui sur le conseil école-collège. C'est aussi le comité de pilotage qui élaborera et suivra un tableau de bord local de la mise en œuvre des actions du projet de réseau. Le coordonnateur, qui reçoit une lettre de mission, a pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.

Les IA-IPR référents des réseaux ont montré tout l'intérêt de leurs missions qui seront confortées. Il devra y en avoir un par Rep+, et dans toute la mesure du possible, par Rep. Ils contribuent activement au soutien des personnels et à l'accompagnement des équipes. Ils développent particulièrement les relations entre le premier et le second degré. Les relations avec la politique de la ville sont organisées par la convention du 7 octobre 2013 (http://www.ville.gouv.fr/?les-conventions).

Il appartiendra à chaque recteur de prendre en compte la connaissance des quartiers prioritaires de la ville et de mettre en place les procédures de travail pour favoriser la bonne prise en compte des questions éducatives dans les contrats de ville dont il sera cosignataire.

Les évaluations sur échantillon conduites par la Depp permettront de suivre la situation de l'éducation prioritaire en distinguant Rep+ et Rep au niveau national. Ainsi chaque académie pourra-t-elle connaître son évolution. Il appartiendra aux académies, aux départements, aux circonscriptions et aux établissements, avec l'appui des centres d'information et d'orientation, de développer des évaluations pédagogiques et des suivis de cohortes permettant de mieux suivre les parcours et l'évolution des connaissances et des compétences des élèves. Les suivis de cohorte permettent en effet de disposer d'une meilleure image des résultats effectivement obtenus avec les élèves qui passent un temps significatif dans le réseau. L'aide au pilotage et à l'autoévaluation des établissements (APAE), constitue d'ores et déjà un outil de pilotage utile aux collèges qui peut être davantage utilisé.

Au niveau national, le tableau de bord d'ores et déjà disponible sur le site de l'éducation prioritaire sera consolidé et complété en fonction des échanges avec les académies lors des dialogues de gestion.

Les inspections générales ont été missionnées pour suivre attentivement la politique d'éducation prioritaire et établir régulièrement des points d'étape de la mise en œuvre de la refondation.

Enfin, la qualité du travail réalisé dans les réseaux d'éducation prioritaire mérite souvent d'être mieux connue tant des familles que des partenaires et du grand public. On veillera donc à développer une communication positive tant interne qu'externe afin que la communauté éducative puisse être fière de son action et de ses résultats. Chaque site Internet de l'académie offrira une information clairement identifiée sur l'éducation prioritaire, page qui sera relayée par le site national.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Benoît Hamon



Les mesures-clés

AXE 1

DES ÉLÈVES ACCOMPAGNÉS DANS LEURS APPRENTISSAGES ET DANS LA CONSTRUCTION DE LEUR PARCOURS SCOLAIRE



MESURE 1 La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau La scolarisation des enfants avant trois ans a été identifiée comme un puissant levier pour la réussite des élèves, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés.

MESURE 2 « Plus de maîtres que de classes » dans chaque école L'affectation dans une école d'un maître supplémentaire favorise le travail collectif des enseignants et contribue à bien identifier les besoins des élèves et à accompagner leurs apprentissages par des pédagogies différenciées.

MESURE 3 Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième

Les élèves de sixième bénéficieront d'aide aux devoirs, d'un soutien méthodologique ou d'un tutorat pendant les temps laissés libres entre les heures de cours en étant accueillis dans l'établissement jusqu'à 16h30.

D)COL MESURE 4 L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire

> Depuis la rentrée 2013, D'Col propose aux élèves de 6° en difficulté un dispositif numérique innovant d'aide individualisée, de soutien et d'accompagnement en français, en mathématiques et en anglais. Un enseignant référent prend en charge et encadre les élèves deux heures par semaine autour d'activités pédagogqiues numériques.



MESURE 5 Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours

Plusieurs dispositifs permettront d'accroître l'ambition scolaire des élèves de l'éducation prioritaire.



MESURE 6 Le développement d'internats de proximité pour les collégiens Les jeunes issus de milieux modestes peuvent avoir besoin de conditions d'hébergement et d'études adaptées pour réussir. Le développement d'internats de proximité, prévu par les investissements d'avenir, doit répondre à ce besoin.

AXE 2

DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES FORMÉES, STABLES ET SOUTENUES



MESURE 7 Du temps pour travailler ensemble

Du temps sera dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves dans les réseaux les plus difficiles :

- au collège : une heure et demie par semaine
- en primaire : 9 jours par an

Е



MESURE 8 Un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire

- Trois jours de formation annuels garantis dans les réseaux les plus difficiles
- Des experts de terrain pour accompagner les équipes
- Un tutorat pour les nouveaux enseignants



MESURE 9 Des incitations fortes pour stabiliser les équipes

- Une rémunération plus attractive grâce à des indemnités revalorisées significativement
- Un parcours en éducation prioritaire qui sera valorisé dans la carrière
- Des affectations ciblées en fonction des besoins locaux et du projet éducatif

AXE 3

UN CADRE PROPICE AUX APPRENTISSAGES



MESURE 10 Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques

Un référentiel élaboré à l'issue des assises ayant rassemblé l'ensemble des acteurs de l'éducation prioritaire servira de base pour construire des projets de réseaux et faire évoluer les pratiques pédagogiques. Les moyens alloués sur cette base seront garantis pour une durée de 4 ans.



MESURE 11 Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux

Les équipes pédagogiques locales bénéficieront de moyens leur permettant d'engager des actions innovantes au service des élèves.



MESURE 12 Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école

Plus encore qu'ailleurs, l'école de la République doit s'ouvrir aux parents d'élèves : plusieurs dispositifs leur permettant de suivre les apprentissages de leurs enfants seront développés.



MESURE 13 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire

Les assistants de prévention et de sécurité, mis en place dès la rentrée 2012, ont fait leurs preuves sur le terrain et contribuent à rendre le climat scolaire plus serein. Ils sont formés et participent pleinement à l'équipe de l'établissement.



MESURE 14 Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles

Aujourd'hui essentiellement présent(e)s au collège, les infirmier(e)s scolaires ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des risques de santé dès l'école primaire. Les personnels sociaux contribuent, pour leur part, à un meilleur suivi des élèves tout au long de leur scolarité.

Éducation prioritaire : comment se met en place la pondération des heures d'enseignement ?

Dépêche de l'AEF n°486422 du 23/09/2014 Par Judith Blanes, Gwénaëlle Conraux, Sylvain Marcelli, Cécilia Pandolfi, Diane Scherer, Laura Taillandier, Marie-Pierre Vega

Comment se met en place la libération du temps pour les enseignants dans les réseaux préfigurateurs REP + ? Dans le 1er degré, selon les syndicats, l'organisation n'est pas encore stabilisée et semble très variable selon les réseaux, allant du travail en équipe jusqu'à de la co-présence dans les classes, selon les informations recueillies par AEF. En revanche, dans le 2nd degré, les chefs d'établissements pointent un risque de tension sur le terrain dans l'application de la pondération des heures d'enseignement et demandent des clarifications. Dans l'académie de Lille, la FSU dénonce "des réunions imposées d'1h30 toutes les semaines". De son côté, le ministère juge que la circulaire du 4 juin 2014 explique clairement que la mise en œuvre "ne doit pas faire l'objet d'une comptabilisation". "Mais il ne s'agit non plus pas d'un allégement de service". Un focus est proposé dans 7 académies.

Dans le premier degré, la libération des 18 demi-journées dans les REP + préfigurateurs ne semble pas encore complètement stabilisée. "Les choses se mettent en place doucement. Tout est encore nouveau et tous les professeurs n'en ont pas encore bénéficié", indique à AEF Sébastien Sihr, secrétaire général du Snuipp-FSU. "Il n'est pas toujours très facile pour un enseignant de laisser sa classe. Dans certains départements, la mise en route suscite des questions. C'est normal car cela modifie un peu le métier."

UNE ORGANISATION VARIABLE DANS LE PREMIER DEGRÉ

Sébastien Sihr évoque une organisation variable selon les réseaux. "Il n'y a pas de modèle imposé." "Dans les endroits où la réflexion a été bien amorcée et très poussée, il n'y a pas d'organisations problématiques. Il y a beaucoup de travail en équipe, de développement de projets, une multiplication des contacts avec les parents et les services de santé scolaire", explique Patrick Roumagnac, secrétaire général du Sien-Unsa. Dans d'autres écoles, "certains développent de la co-présence avec deux enseignants dans une même classe. Cette organisation déborde des cadres fixés au départ mais répond à des besoins spécifiques des équipes", détaille-t-il. Dans certains réseaux "moins investis", "l'organisation est plus aléatoire mais cela reste minoritaire".

Si "rien n'a été imposé", il y a certaines contraintes "lorsqu'il y a des interactions entre plusieurs établissements", note Patrick Roumagnac. Pour Sébastien Sihr, "l'erreur à ne pas commettre serait que la gestion des remplacements prennent le pas sur les projets. Il faut que tout soit pensé en amont pour que les enseignants puissent travailler à plusieurs".

UN RISQUE DE TENSIONS DANS LE SECOND DEGRÉ

Le point de vue des chefs d'établissement. Dans le second degré, les deux principaux syndicats contactés par AEF, regrettent le manque de cadrage de la part du ministère sur la pondération. "Cela risque de poser des problèmes si on laisse les établissements s'organiser à leur niveau", estime Patrick Fournié, secrétaire général d'ID-FO qui évoque un risque de "tensions" sur le terrain. De même, Eric Krop, secrétaire national du SNPDEN-Unsa souligne que "tout le monde n'a pas la même analyse". Et de s'interroger : "Est-ce que l'on considère que c'est un nouveau mode de calcul de la ventilation des services ?"



Illustration dans l'académie de Lille. La FSU dénonce "un double discours" sur la pondération. "Les collègues pensaient utiliser l'allégement du temps selon leurs besoins, pour se réunir ou souffler un peu. Mais ils ont déchanté quand ils ont vu leur emploi du temps", déplore Catherine Piecuch, secrétaire régionale. "Tous les chefs d'établissement ont prévu des réunions imposées d'une heure et demi toutes les semaines." Pour le Snes, "considère(r) que les personnels doivent compenser le temps d'enseignement libéré en un temps de présence obligatoire", n'est pas conforme à la "circulaire Hamon" du 4 juin.

Interrogé par AEF, le rectorat réfute cette présentation. "À notre sens, l'heure de pondération ne saurait être confondue avec un simple 'allégement de service'", précise-t-il. "S'il n'est pas nécessaire de figer le temps libéré par la pondération de service dans le cadre strict d'un emploi de temps, il convient néanmoins de le rendre lisible. Cette lisibilité, qui peut prendre des formes diverses à l'initiative du chef d'établissement, doit permettre de rendre compte des finalités pédagogiques fixées par la circulaire à cet espace nouveau", développe-t-il. "C'est tout le problème : le texte est ambigüe", commente Florence Delannoy, responsable de la communication au SNPDEN de Lille. "Si l'on suit la lecture de la FSU, l'on risque d'avoir moins de concertation en REP + qu'ailleurs, ce qui serait très paradoxal."

Qu'en pense le ministère? La ministre de l'Éducation nationale a visité ce mardi 23 septembre un collège REP + dans l'académie de Reims où une réunion de 2h, "obligatoire" est également inscrite dans l'emploi du temps des enseignants. "Cette organisation a été validée par l'équipe dans le cadre du conseil pédagogique", souligne le principal Bruno Charlot. Pour le ministère, interrogé par AEF, cette organisation n'est pas problématique à partir du moment où il n'est pas procédé à une comptabilisation. "Les enseignants sont des cadres, autonomes." "Il ne s'agit non plus pas d'un allégement de service", ajoute-t-il, jugeant que la circulaire est "assez précise".

ZOOM SUR LA MISE EN PLACE DE LA PONDÉRATION DANS 7 AUTRES ACADÉMIES

AIX-MARSEILLE. "La demande de temps de concertation était un point central des assises de l'éducation prioritaire", rappelle le rectorat d'Aix-Marseille, et la question s'était alors posée de savoir s'il devait "être institutionnalisé". "Il a été acté qu'une souplesse était nécessaire", poursuit-il. Dans le second degré, "le chef d'établissement, en concertation avec les équipes, va proposer un cadre" tant pour "l'exercice des missions" que les "objectifs assignés aux personnels". "Ce cadre, qui prend différentes formes en fonction des situations et des besoins, doit susciter l'adhésion des personnels."

LYON. Le programme de travail du temps libéré a été défini par les IA-Dasen et IEN, en concertation avec les enseignants. Dans le premier degré, les 18 demi-journées libérées sont utilisées à différentes périodes de l'année "pour des réunions internes à l'établissement, ou bien pour du travail inter-degrés". Des priorités ont été dégagées notamment "l'acquisition du lire-écrire-parler" ou encore le dispositif "plus de maîtres que de classes". Dans le second degré, un horaire est libéré dans l'emploi du temps de chaque établissement pour le temps de concertation. Des thématiques ont été définies : accueil des élèves, travail par discipline, conseil pédagogique, projet d'établissement, etc.

NANTES. L'organisation du temps "est à la liberté des réseaux". "Il n'y a pas de cadrage, c'est du temps donné pour travailler différemment", précise le rectorat.

NICE. L'organisation est également à la liberté des établissements mais a "fait l'objet d'une forte concertation entre les équipes, les pilotes, les inspecteurs et le coordinateur académique au printemps 2014". Les actions choisies portent sur les relations avec les familles, l'orientation et la construction du projet de l'élève, le tutorat des élèves, et, d'autre part, des actions plus collectives comme la prévention du décrochage, un travail sur l'évaluation des élèves, des conseils de classe intermédiaires, la coordination des PPRE, le climat scolaire, la concertation sur mise en œuvre des programmes.

PARIS. Dans le seul collège REP + de l'académie, un créneau horaire a été libéré le mardi 15h30/17h, "afin de faciliter le temps d'échanges avec les écoles qui sont également libres à ce moment", indique à AEF, le rectorat. Trois thématiques de travail sont mises en place : "miniconseils de classe : suivi des élèves", "mini-équipes relais : avec une attention portée à la parentalité et liens avec les partenaires" et "suivi de dispositifs et formations inter-degrés : échanges, voyages pédagogiques, bilan-étapes des différents projets".

RENNES. Une partie des 54 heures données aux enseignants permettra de "renforcer la réflexion sur le projet d'académie, qui a pour colonne vertébrale le parcours de l'élève", indique à AEF Jean-Yves Bessol, Dasen d'Ille-et-Vilaine. Une autre partie permettra de travailler sur la parentalité et le reste sera consacré à la formation des enseignants, et à la mise en place du réseau. Le travail sur le parcours des élèves et la parentalité devrait représenter environ 24 heures dans le premier degré, et 18 heures dans le second degré. "Le temps donné aux enseignants de ce réseau est donc fléché, mais on reste en appui du projet d'académie et du contrat d'objectifs 2014-2018", souligne Jean-Yves Bessol. Au sujet de la formation des enseignants, le Dasen précise : "Nous allons tenter de raccrocher aux formations proposées aux enseignants de REP + des enseignants des réseaux d'éducation prioritaire". L'académie compte 18 REP.

TOULOUSE. L'académie propose un accompagnement. "L'exigence a été de répondre aux textes de cadrage nationaux sur le temps libéré (complexe dans le premier degré surtout) et sur les enjeux scolaires des publics visés", explique le rectorat de Toulouse. Les IEN ont élaboré un calendrier collectif et les principaux ont préparé les emplois du temps en fonction des spécificités des projets du collège.

Dans le premier degré, une brigade de sept remplaçants permet d'assurer la concertation des enseignants sur un cycle ou un niveau d'enseignement ou en inter-degrés sur 12 demi-journées. Le calendrier établi permet à l'enseignant de savoir quelle demi-journée il sera remplacé. Les remplaçants ont bénéficié d'une formation spécifique en début d'année. Les six autres demi-journées seront consacrées à de la formation académique avec des intervenants extérieurs et mobiliseront des moyens supplémentaires de remplacement. Ces temps de concertation sont l'occasion de réfléchir aux progressions possibles sur un cycle, aux nouveaux programmes envisagés et au travail inter-degrés dans le cadre des conseils écoles-collège.

Dans le second degré, dans l'un des collèges, un premier créneau de deux heures, une semaine sur deux, commun à l'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation, est inscrit dans tous les emplois du temps (le mardi de 15h30 à 17h30). Un 2e créneau d'une heure par niveau figure, une semaine sur deux, dans chacun des emplois du temps. Le créneau commun vise une meilleure coordination entre enseignants de la Segpa et ceux du collège qui y interviennent. Les premières concertations porteront sur l'élaboration de progressions communes par discipline, la prise en charge éducative des élèves, le projet d'établissement et le PDMF dès le premier trimestre. Le second collège en profite pour poursuivre une expérimentation de cours de 100 minutes qui dégage le temps de concertation. Ce temps vise à travailler sur les temps d'apprentissage en cours en variant les activités (interactif, magistral, en autonomie) et à évaluer les effets sur les acquis (avec progressions/programmations partagées) et l'ambiance générale du collège.

VERSAILLES. Le temps libéré est divisé en trois partie : un tiers est destiné à des échanges entre enseignants des collèges, un tiers à du travail en commun avec les écoles du réseau et un troisième tiers portera sur la formation. "Je ne veux pas que ce temps soit perdu. Après, quel est son contenu, selon quelles modalités, les enseignants verront", souligne le recteur, Pierre-Yves Duwoye lors de la conférence de presse de rentrée de l'académie. Selon lui, "il est important de structurer ce temps" "si on veut que les professeurs des écoles puissent rencontrer les professeurs du second degré".

Éducation prioritaire : que change le passage en REP+? Exemple dans un collège à Paris

Dépêche de l'AEF nº º488654 du 20/10/2014 par Laura Taillandier

"Le point clé de la réforme : c'est le travail collectif et la formation", souligne Pascal Delhom, principal du collège Clémenceau, le seul REP+ que compte l'académie de Paris en 2014. Il détaille à l'occasion d'une rencontre organisée par l'OZP le 15 octobre 2014, les changements mis en place dans son établissement depuis la rentrée. Pour la pondération, le choix s'est porté sur un "cadre souple" où tous les enseignants ne sont pas sollicités sur les deux heures banalisées le mardi. Un effort est mis sur la formation avec trois fois trois journées de formation "à la carte" qui mixent, selon les demandes des enseignants, travail de situation et apport de la recherche. Des membres de REP+ d'autres académies pointent de leur côté le "confort" du réseau parisien et évoquent pour leur part un "bricolage en interne" pour l'organisation des formations, dû à un manque de ressources.

Les caractéristiques du collège Clémenceau (Paris)

- · Le réseau compte 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires
- Le collège compte 350 élèves, 36 enseignants dont 7 contractuels
- 70 % de CSP défavorisées
- Un taux de boursier de 65 %
- La part des élèves avec 1 an de retard en 6e est de 31,8 % contre 11 % en moyenne à Paris et 16,5 % en éducation prioritaire dans la capitale.
- Une amélioration récente du climat scolaire : le nombre de conseils de discipline a été divisé par cinq, grâce notamment à la mise en place d'un conseil de la vie collégienne et d'une gestion des conflits par les pairs.

Comment se met en place la pondération dans ce REP+ de Paris ?

Dès janvier 2014, le collège Clémenceau qui avait connaissance de son futur passage en REP+ a "engagé une concertation élargie avec l'équipe" sur la mise en place de la pondération. "Nous avons essayé de cadrer tout en restant très souple", expose le principal Pascal Delhom, qui évoque "un sacré casse-tête". Toutes les heures d'enseignement sont pondérées et deux heures sont banalisées en fin de journée le mardi. La première semaine, ces heures du mardi ont été consacrées à la présentation du contexte de l'établissement aux nouveaux arrivants ; lors de la seconde semaine, les échanges ont porté sur les modalités et enjeux de l'évaluation par compétence, "caractéristique forte du réseau".

Depuis, l'organisation est alternée toutes les deux semaines : une mini-équipe relais avec les professeurs principaux est réunie à tour de rôle pour faire le point sur les élèves ainsi qu'accompagner les projets d'équipes pédagogiques, et des cafés des parents sont organisés. "Tout le monde n'est pas occupé sur ce temps ce qui permet une certaine liberté", commente Pascal Delhom. Il estime que "tout le monde joue le jeu et les premiers retours sont très positifs". "Nous avons pu discuter de problèmes sur notre classe à profil sportif en 5e et trouver des solutions", illustre-t-il. Ce temps est différemment pris en compte dans le temps de service selon les enseignants : "en HSA pour certains lorsque l'enseignant a donné son accord ou pour moitié ou encore entièrement dans le service". De plus, 12 heures sur 54 sont consacrées à du travail inter-degré où les professeurs des écoles viennent le mardi après leurs cours, qui terminent à 15h.

Comment va s'organiser la formation ?

"La mise en place de ces formations inter-degré nous prend beaucoup de temps depuis la rentrée", témoigne le principal. Après concertation avec les équipes, l'établissement a décidé d'organiser trois fois trois journées de formation avec au choix pour les personnels: "apprendre à apprendre", "le devenir élève, citoyen" et "les langages". Jean-Pierre Fournier, professeur formateur académique, évoque une formation "à la carte" mixant, selon les demandes des enseignants, travail de situation ou apport de la recherche. Il travaille avec la Dafor (délégation académique à la formation), où "beaucoup de gens se rendent compte de la nécessité d'un renouveau de la formation". Un travail est également mené avec l'Espé sur l'éducation prioritaire pour les M2.

Ces formations seront assurées par des interventions du conseiller de bassin de la Dafor, le conseiller pédagogique du premier degré, le professeur formateur académique, deux IA-IPR référents ou des intervenants

extérieurs rémunérés par la Fondation de France. Jean-Pierre Fournier évoque une situation "de grand confort" avec une habitude de co-construire les formations avec les enseignants.

Comment s'organise le remplacement dans le premier degré ?

Dans le premier degré, quatre professeurs viennent remplacer les 64 professeurs. "Nous avons élaboré des emplois du temps semaine A et B où par demi-journée, quatre collègues d'une même école sont remplacés pour travailler ensemble sur des contenus concertés", explique Cédric Fabre, le coordonnateur de réseau. "C'était soit ce choix ou alors un remplaçant dans quatre écoles différentes. Ce temps dégagé est très bien vu par les équipes et les directeurs mais c'est a contrario très difficile pour les remplaçants qui changent de classe toutes les demi-journées", nuance-t-il. Dans les petites sections, le réseau a choisi de faire intervenir les remplaçants sur le temps de la sieste pour éviter de trop perturber les élèves avec un nouveau référent.

Où en est la discussion sur le nouveau projet de réseau ?

Un diagnostic partagé s'engage au cours de ce premier trimestre dans le réseau pour "dégager les priorités du terrain qui permettront la rédaction du projet de réseau à la fin de l'année scolaire". "Cette élaboration nous permettra de nous approprier davantage notre projet et de vérifier où on en est par rapport au nouveau référentiel", explique le principal.

Comment se met en place le "plus de maîtres que de classes" ?

Le dispositif est installé sur deux écoles élémentaires du réseau. "L'idée n'est pas de spécialiser un maître dans un rôle particulier mais de promouvoir un co-enseignement sur une part importante du temps de service", expose l'IEN de la circonscription, Jean-Marc Huc. Néanmoins, il fait part d'interrogations encore sans réponse : "A quel moment de l'apprentissage (structuration, évaluation, approfondissement...) vaut-il mieux être à deux ? Faut-il que les deux maîtres soient en tandem ou que l'un fasse classe et l'autre observe ? Comment articuler l'intervention de tous les professionnels auprès des élèves (professeur, tissu associatif...) sans submerger les enfants ?"

Comment se met en place la scolarisation des moins de trois ans ?

Jean-Marc Huc souligne que le réseau en est "au tout début" et "n'a pas réussi à implanter de classes spécifiques".

Un début sous tension pour les 102 REP+ "préfigurateurs"

PUBLIE LE 23/10/2014 A 0/81/12 par Claudie Paillette

Depuis la rentrée scolaire, le plan ministériel pour l'éducation prioritaire se déploie dans la centaine de réseaux labellisés « REP+ ».

Après un choix souvent opaque par les instances académiques de ces premiers réseaux, et contrarié par la hausse démographique dans certains départements, ces établissements et ces écoles voient se déployer les premières mesures concrètes.

Pour les personnels, la mesure la plus emblématique est la mise en œuvre des modalités de « libération du temps » pour les équipes, temps libéré devant permettre d'organiser la concertation, le dialogue avec les familles et le travail entre les cycles. Journées libérées dans le premier degré (9 jours dans l'année), pondération dans le second degré (1 heure de cours est comptabilisée 1,1 heure). Cette reconnaissance du travail spécifique se déploie conformément aux nouveaux décrets.

Mais ce déploiement se heurte à trois écueils – en particulier dans le second degré : tout d'abord, il semble que, dans bien des collèges, les moyens accordés à la pondération l'ont été en heures supplémentaires, et donc se sont transformés en reconnaissance financière plus qu'en temps libéré. Ensuite, le positionnement du SNES, qui assimile le dispositif proposé par le ministère à un « cadeau » reconnaissant la pénibilité, stérilise l'organisation du travail dans les établissements, voire organise la résistance, dans une perspective électoraliste bien comprise. Enfin, l'attitude tatillonne et fermée au dialogue de certains cadres de proximité exacerbe les tensions et conduit à des situations de blocage.

Pourtant, lorsque dialogue et concertation sont la règle, les personnels s'emparent de ces temps de concertation pour avancer ensemble.

Il faudra donc que le ministère et ses représentants sortent de l'ambiguité et de la confusion sur la mise en œuvre de la pondération horaire en REP+. Ils doivent en particulier travailler avec les cadres de proximité sur le dialogue à engager dans les établissements pour éviter les deux dérives que sont l'occupationnel systématique non piloté, ou le refus complet de tout travail collectif dans l'établissement au service des élèves.

C'est maintenant que cette réflexion doit s'engager, afin que, dès le mois de janvier, les équipes des établissements entrant dans le dispositif en septembre 2015 puissent négocier l'organisation du travail avec les équipes de direction des 350 REP+...

L'éducation prioritaire

en 2015?

Par Annie Catelas

La nouvelle répartition académique des réseaux d'éducation prioritaire a été présentée le 25 septembre 2014. Celle-ci simplifie les appellations : REP ou REP+ et a été revue en fonction d'un indicateur social unique.

La nouvelle carte, dont le nombre global de réseaux n'a pratiquement pas changé, vise une plus grande équité entre les territoires. Elle sera revue tous les quatre ans. Le nombre global de REP+ est de 350 (contre 297 zones ECLAIR antérieurement), et leur répartition est sensiblement modifiée en fonction des académies. Ainsi, les académies d'Outremer ainsi que Créteil, Lille, Aix-Marseille, Rouen, Amiens bénéficient de dotations plus importantes, alors que pour Toulouse, Grenoble, Bordeaux et Versailles, celles-ci sont revues à la baisse.

Le Sgen-CFDT attend maintenant des recteurs que le choix des réseaux et leur répartition à l'interne des académies soit discutés dans le cadre des comités techniques académiques sur des bases transparentes.

Cette géographie recentrée se situe dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire et s'appuie sur « plus de moyens humains et financiers au service de la réussite de tous les élèves, une pédagogie repensée, une école plus accueillante pour les parents », a rappelé la ministre.

Pour le Sgen-CFDT, il est indispensable que les mesures d'accompagnement d'entrée ou de sortie des dispositifs, tant pour les personnels que pour les élèves, soient clairement définies. L'action syndicale ayant permis le maintien trois ans de l'indemnité pour les collègues sortant du dispositif, le Sgen-CFDT entend défendre la prise en compte des années passées en éducation prioritaire pour le déroulement de carrière des collègues.

Rémunération et carrière

1156 € d'Indemnité annuelle actuellement versée aux enseignants de l'éducation prioritaire

+ 50 % pour tous à partir de 2015

+ 100 % pour ceux qui exercent dans les réseaux les plus difficiles

une indemnité supplémentaire pour les enseignants qui assument des fonctions d'intérêt collectif

un avancement facilité

REP+: les enseignants veulent "reprendre la main sur leur métier" face aux chefs d'établissement (colloque FSU)

Dépêche n°488213 du 09/10/2014

Par Laura Taillandier

"Finissons-en avec un mode de gestion tatillon et stérile!", lance Frédérique Rolet, co-secrétaire générale du Snes-FSU en ouverture d'un colloque sur les "REP+", organisé par le syndicat, le Snep et le Snupden, jeudi 9 octobre 2014. Elle pointe le fait que des chefs d'établissement évoquent un risque de tension (lire sur AEF) avec la mise en place de la pondération, alors qu'ils sont les "fauteurs de troubles". Les enseignants réunis dans ce colloque souhaitent "reprendre la main sur leur métier". "En cinq ans, j'ai vu évoluer ma cheffe d'établissement de manière exponentielle", témoigne une professeur de Rhône-Alpes, déplorant "des dérives managériales". Catherine Manciaux (Snupden) évoque le rôle des Dasen qui ont "demandé aux chefs d'établissements de 'fliquer'" les enseignants. Les participants relèvent aussi une hausse du temps de travail rémunéré en heures supplémentaires.

Lors de ce colloque de la FSU sur les "REP+" organisé jeudi 9 octobre, la pondération et le rôle des chefs d'établissement ont été longuement discutés, y compris lors d'ateliers qui n'avaient pas ce thème à l'ordre du jour. La majorité des enseignants réunis évoquent une augmentation du temps de travail, rémunérée en heure supplémentaires.

"Ils vont nous user"

"Notre travail n'est pas allégé. On se retrouve avec des réunions avec l'administration tout le temps", témoigne un enseignant en région Centre. Une autre enseignant évoque dans son collège des services de 20 heures voire 22 heures. "Le volume d'HSA augmente et il n'y a pas de créations de postes", regrette-t-elle. Cette augmentation de la charge de travail est partagée par une professeur d'EPS en Île-de-France qui évoque "un saucissonnage horaire fait par le chef d'établissement" pour mettre en place du tutorat "avec rédaction d'un bilan mensuel à destination du principal", des actions à destination des élèves et des familles, une réunion pour travailler sur l'évaluation et la gestion des élèves... "Un animateur et un rapporteur doivent être nommés et un classeur est à remplir... Nous sommes dans la commande institutionnelle. L'enseignant s'épuise en réunions de droite à gauche. Ils vont nous user !", déplore-t-elle.

"Il y a une puissance de culpabilisation à l'œuvre dans les établissements. Nous ne sommes qu'une poignée à avoir profité de la pondération pour travailler un peu moins", souligne une professeur en région Rhône-Alpes. "Ce qui nous échappe c'est la concertation", regrette un autre professeur d'Aquitaine. "On trouve de tout dans ces réunions : la parentalité, le conseil école-collège, etc. De tout sauf ce qui concerne notre métier, notre discipline, pour préparer le brevet." Les professeurs souhaitent a minima pouvoir décider des sujets de discussions à l'ordre du jour des réunions. De fait, certains organisent eux-mêmes en parallèle des réunions interdisciplinaires ou pour discuter d'un problème de gestion de classe. "Je veux pouvoir discuter de ce qui me concerne. On est assez grand pour s'organiser nous-mêmes !", relève le professeur d'Aquitaine.

"FLIQUER LES PROFS"

Selon des participants au colloque, le principal "décide tout, tout seul", les instances de l'établissement ne jouant pas leur rôle. Catherine Manciaux du Snupden (syndicat des chefs d'établissements de la FSU) évoque la hiérarchie et notamment des Dasen "qui ont demandé aux chefs d'établissement de fliquer les profs". "Il y a ceux qui ont le courage de faire en sorte que cela se passe bien, et puis il y a les autres..." Selon elle, "le temps a tellement manqué" pour mettre en œuvre la réforme dans les réseaux préfigurateurs "qu'elle ne pouvait être que subie". Aussi est-il "important pour les futurs réseaux de réfléchir et penser autrement" la mise en place.

Plusieurs enseignants font état "de mobilisation" de l'équipe contre le projet d'un principal, au moyen notamment de pétitions. Un professeur d'EPS en région Île-de-France témoigne : "Nous nous sommes réunis pour fixer des règles : nous n'émargerions pas, nous ne ferions pas d'heures en dehors de notre emploi du temps et nous avions le droit de ne pas assister à ces réunions sur les créneaux choisis. Nous n'avons pas eu de retour de bâton pour l'instant."